

PRIMATURE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

\*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECRET N°07 146 /P-RM DU 26 AVR 2007

PORTANT NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL SUPERIEUR DE  
L'AGRICULTURE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N°06-045 du 05 septembre 2006 portant Loi d'Orientation Agricole ;  
Vu le Décret N° 02-361/P-RM du 15 juillet 2002 fixant l'organisation de Présidence, modifié par le Décret N° 02-405 P-RM du 15 août 2002 ;  
Vu le Décret N° 07-066/P-RM du 23 février 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement ainsi que le détail de la composition du Conseil Supérieur de l'Agriculture ;

DECRETE

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du Conseil Supérieur de l'Agriculture en qualité de:

I- REPRESENTANTS DU SECTEUR PRIVE :

- Monsieur **Ousmane BA**, représentant du Conseil National du Patronat du Mali ;
- Monsieur **Jeamille BITTAR**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali ;
- Monsieur **Ousmane TRAORE**, Président de l'Association des Professionnels des Institutions de la Micro finance ;
- Monsieur **Babaly BA**, Président de l'Association Malienne des Banques et Assurances.

II- REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

- Maître **Sékou Alou DIALLO**, Président de l'Association des Conseils de Cercles et Régions du Mali ;
- Monsieur **Piè DIARRA**, représentant de l'Association des Municipalités du Mali.

### III- REPRESENTANTS DE LA PROFESSION AGRICOLE :

- Monsieur Bakary TOGOLA, Président de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali ;
- Monsieur Ibrahima COULIBALY, Président de la Coordination Nationale des Organisations Paysannes ;
- Monsieur Siré SOUMARE, Sous-secteur Agriculture ;
- Monsieur Keffa DIARRA, Sous-secteur Agriculture ;
- Monsieur Abdoul Karim Ag TAKI, Sous- secteur Elevage ;
- Monsieur René APHONSE, Sous-secteur Elevage ;
- Monsieur Diafra DIARRA, Sous -secteur Pêche ;
- Monsieur Mamadou DIARRA, Sous-secteur Pêche ;
- Monsieur Baba Antoine BERTHE, Sous -secteur Foresterie ;
- Monsieur Mamadou Lamine COULIBALY, Sous-secteur Foresterie ;
- Madame Diarra Aminata DIARRA, Président de la Fédération Nationale des Femmes Rurales ;
- Monsieur Nouradine Zakaria TOURE, Président de la Fédération Nationale des Jeunes Ruraux ;
- Monsieur Salif Foulani SISSOKO, représentant des Syndicats représentatifs des salariés des filières agricoles ;

### IV- REPRESENTANTS DE LA SOCIETE CIVILE :

- Monsieur Souleymane Massamakan KEITA, représentant du Conseil National de la Société Civile ;
- Monsieur Lassine SIDIBE, représentant du Conseil National des Jeunes du Mali ;
- Madame Oumou TOURE, représentante des Associations et ONG Féminines ;

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le **26 AVR 2007** .....

Le Président de la République

  
Amadou Youmani TOURE